

After the “Goodbye”: handling your care recipient’s digital life

by Ben Robertson

You took care of everything: the will, the power of attorney, the personal care directive. Even the funeral preparations. Just as you begin to catch your breath, a Facebook notification appears. “Share a memory”, with the person you just lost. For many caregivers, this automatic message can be quite traumatizing.

After a person passes, social media becomes an emotional minefield. “Happy Birthday” messages from people who didn’t know, nudges to invite them to a new event, “You might know them” suggestions. Social media accounts do not disappear on their own, they sit indefinitely, sometimes becoming beautiful spaces of remembrance, sometimes – unexpected sources of grief.

As caregivers, we know how to meet physical, emotional and spiritual needs. But one responsibility rarely features in a typical advanced care plan: what happens to a person’s digital life after they pass?

What each platform allows

- **Facebook** and **Instagram** offer two options: to [memorialise](#) the profile or permanently delete it. Memorialised profiles do not appear in public spaces or notifications – they become a space for friends and family to share memories. Encourage your care recipient to assign a [Legacy Contact](#) – a person who manages the page after memorialisation.
- **Google** and **YouTube** let users decide in advance what happens to their data. In [Inactive Account Manager](#), users can choose several people to “inherit” parts of their account – videos, photos or emails.
- **TikTok** and **X (formerly Twitter)** allow families to remove an account by submitting the death certificate. Before you submit the request, archive and download the profile, as you will lose all content permanently.
- **LinkedIn** only allows permanent account removal. There is no archiving option, so save the career history and any meaningful content manually beforehand.

One conversation can change everything

The difference between a painful experience and a peaceful one often comes down to a single conversation. You, as a trusted caregiver, are perfectly positioned to start it. It doesn’t have to be heavy.

During a calm moment simply ask:

“Have you ever thought about what should be done with your digital accounts, like Facebook or email, after you’re gone?”

Many care recipients, when asked directly, have very clear wishes. They simply need someone to ask.

Here are four simple steps you can take today:

- Encourage the care recipient to assign a **Facebook Legacy Contact**
- Suggest setting up Google’s **Inactive Account Manager**
- Help **document account wishes** in the Advance Care Plan
- Ensure **login information** is known and stored securely

Planning a digital afterlife isn’t about dwelling on death.

This is one of the most considerate final gifts you can help someone give to their loved ones.



Après les « adieux » : gérer la vie numérique de la personne dont vous vous occupez

par Ben Robertson

Vous vous êtes occupé de tout : le testament, la procuration, les directives anticipées. Même les préparatifs funéraires. Et quand vous commencez à reprendre votre souffle, une notification Facebook apparaît. « Partagez un souvenir » avec la personne que vous venez de perdre. Pour de nombreux aidants, ce message automatique peut être très traumatisant.

Après le décès d'une personne, les réseaux sociaux deviennent un champ de mines émotionnel. Des messages « Joyeux anniversaire » envoyés par des inconnus, des notifications pour l'inviter à un nouvel événement, des suggestions du type « Vous connaissez peut-être cette personne ». Les comptes sur les réseaux sociaux ne disparaissent pas d'eux-mêmes, ils restent actifs indéfiniment, devenant parfois de beaux espaces de mémoire, parfois – des sources inattendues de chagrin.

En tant qu'aidant(e)s, nous savons répondre aux besoins physiques, émotionnels et spirituels. Mais une responsabilité figure rarement dans un plan de soins anticipés classique : qu'advient-il de la vie numérique d'une personne après son décès ?



Ce que chaque plateforme permet

- **Facebook** et **Instagram** proposent deux options : **commémorer** le profil ou le supprimer. Les profils commémorés n'apparaissent pas dans les espaces publics ni dans les notifications – ils deviennent un espace où les amis et la famille peuvent partager des souvenirs. Encouragez la personne dont vous vous occupez à désigner un **contact légataire** – une personne qui gèrera la page après la mise en mémoire.
- **Google** et **YouTube** permettent aux utilisateurs de décider à l'avance du sort de leurs données. Dans le **Gestionnaire de compte inactif**, les utilisateurs peuvent choisir plusieurs personnes pour « hériter » de certaines parties de leur compte – vidéos, photos ou e-mails.
- **TikTok** et **X (anciennement Twitter)** permettent aux familles de supprimer un compte en fournissant le certificat de décès. Avant de soumettre la demande, archivez et téléchargez le profil, car vous perdrez tout le contenu de manière définitive.
- **LinkedIn** autorise uniquement la suppression définitive du compte. Il n'y a pas d'option d'archivage, alors enregistrez manuellement au préalable l'historique professionnel et tout contenu significatif.

Une seule conversation peut tout changer

La différence entre une expérience douloureuse et une expérience sereine se résume souvent à une seule conversation. En tant qu'aidant de confiance, vous êtes parfaitement placé pour l'engager. Cela n'a pas besoin d'être un sujet lourd.

Dans un moment de calme, demandez simplement :
“As-tu déjà réfléchi à ce qu'il faudrait faire de tes comptes numériques, comme Facebook ou ta messagerie, après ton départ ?”

De nombreuses personnes dont on s'occupe, lorsqu'on leur pose directement la question, ont des souhaits très clairs. Elles ont simplement besoin que quelqu'un leur pose la question.

Voici quatre mesures simples que vous pouvez prendre dès aujourd'hui :

- Encouragez la personne dont vous vous occupez à désigner un **contact légataire** Facebook
 - Suggérez-lui de configurer le **Gestionnaire de compte inactif** de Google
 - **Aidez à documenter les souhaits du titulaire** du compte dans le plan de soins anticipés
- Assurez-vous que **les informations de connexion** sont connues et conservées en toute sécurité

Planifier sa vie numérique après la mort ne revient pas à ruminer la mort. C'est l'un des derniers cadeaux les plus attentionnés que vous puissiez aider quelqu'un à offrir à ses proches.